

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1960

5 juillet 2016

SOMMAIRE

AMP Capital Investors (Alpha Trains) S.à r.l.	94047	Mediaset Investment Sàrl	94036
ASM Services S.à r.l.	94051	Medius	94034
Avatar Holding 2 S.A.	94052	Nordic Tankers LuxCo S.à r.l.	94034
Barwa Gazprombank Russia REF Holding S.à r.l.	94055	NPEI Lux S.A. SICAR	94035
Caret BGHH S.à r.l.	94078	NW CGR 5 S.à r.l.	94034
CDE	94076	NW CGR Holding S.à r.l.	94034
CEOF Europe S.A.	94077	Ophydis	94040
China National Chemical Equipment (Luxem- bourg) S.à r.l.	94055	Oxnard S.à r.l.	94040
Citruz Prop2 S.à r.l.	94056	Pétrusse Invest S.A.	94040
Citruz Prop3 S.à r.l.	94056	P&I II Holding Sà rl	94040
Colux Real Estate S.à r.l.	94080	Teal Voltaic S.à r.l.	94041
Commerz Real Fund Management S.à r.l. ...	94080	TeraLux s.à r.l.	94041
Cordevigo Interim Lux Bidco S.à r.l.	94056	Terra Venture Partners Management S.à r.l.	94042
Cordevigo Interim Lux Holdco S.à r.l.	94066	Thaler Assurances S.A.	94046
Crystal Holding S.à r.l.	94076	Titan Management Investment SCA	94042
Culligan Holding S.à r.l.	94076	Titragest	94047
Culligan Investments S.à r.l.	94076	Tornasol Invest S.A.	94039
Global Office Services S.à r.l.	94077	TransForce Luxembourg Sàrl	94042
Gracechurch Street S.à r.l.	94077	Transteeg S.A.	94039
LVS II Lux IV S.à r.l.	94039	TriGranit Holding S.à r.l.	94043
LVS Luxembourg III S.à r.l.	94039	Triodos S II LuxCo S.à r.l.	94042
MALG S.A.	94037	TwoB-DHM Consult	94046
Margaux S.A.	94038	Venn Capital II Holdco S.à r.l.	94041
MDP Luxembourg S.à r.l.	94035	Verso S.A.	94040

NW CGR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 200.061.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la société en date du 15 avril 2016

Il résulte des décisions prises par les Gérants en date du 15 avril 2016 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Référence de publication: 2016096257/12.

(160066308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

NW CGR 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 200.098.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la société en date du 15 avril 2016

Il résulte des décisions prises par les Gérants en date du 15 Avril 2016 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Référence de publication: 2016096262/12.

(160066301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Medius, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 143.452.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23.04.16.

Référence de publication: 2016097725/10.

(160068010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Nordic Tankers LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.408,84.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.677.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 13 avril 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de John David Sutherland en tant que gérant de la Société

2 de nommer Monsieur Matthew Crill, demeurant professionnellement Charter Place, 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Andreas Neugebauer, gérant

Matthew Crill, gérant

Antonis Tzanetis, gérant

Mats Eklund, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nordic Tankers LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2016097742/20.

(160067570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

NPEI Lux S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 103.855.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 avril 2016

En date du 18 avril 2016, l'actionnaire unique a pris la décision de nommer Dominique Sabassier demeurant au 5-7, me de Montessuy, F-75340 Paris Cedex 07 aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2019.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016097759/14.

(160068119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

MDP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 205.593.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-huit avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Omar LAZRAK, entrepreneur, demeurant à 35, rue Ferber, F-06200 Nice (France);
- 2) Monsieur Abdelilah QARBANE SLASSI, gérant de sociétés, demeurant à 29, Plaza Merindades, 31591 Corella (Espagne);
- 3) Monsieur Mohammed Saïd CHBIHI-HOSSNI, manager, demeurant à 78, Vervierserstrasse, B-4700 Eupen (Belgique);
- 4) Monsieur Sergio BLASCO JIMENEZ, plâtrier, demeurant à 2, Rue Italie, Bloc 5, 26500 Calahorra (La Rioja) (Espagne).

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "MDP Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet les travaux de plâtre et d'isolation, la maçonnerie et la peinture ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Omar LAZRAK, prénommé, trente parts sociales	30
2) Abdelilah QARBANE SLASSI, prénommé, trente parts sociales	30
3) Mohammed Saïd CHBIHI-HOSSNI, prénommé, trente parts sociales	30
4) Sergio BLASCO JIMENEZ, prénommé, dix parts sociales	10
Total: Cent parts sociales	<u>100</u>

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (900,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- a.- L'adresse de la société est fixée à L-1220 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
- b.- Le nombre des gérants est fixé à quatre (4), dont trois (3) gérants administratifs et un (1) gérant technique.
- c.- Sont nommés gérants administratifs, pour une durée illimitée:
 - Monsieur Omar LAZRAK, prénommé;
 - Monsieur Abdelilah Qarbane SLASSI, prénommé.
 - Monsieur Mohammed Saïd CHBIHI-HOSSNI, prénommé.
- d.- Est nommé comme gérant technique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Sergio BLASCO JIMENEZ, prénommé.
- e.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant technique et d'un gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LAZRAK, QARBANE SLASSI, CHBIHI-HOSSNI, BLASCO JIMENEZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097718/75.

(160068348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Mediaset Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.363.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 25 juillet 2011

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L110141910

Date: 01/09/2011

Il a été constaté qu'une erreur s'est glissé lors de l'inscription au Registre de Commerce et des sociétés de la nomination de Monsieur Marco CITTADINI, Gérant de catégorie B. En effet, l'Assemblée, lors de sa nomination, ne lui avait pas accordé de pouvoir de signature spécifique. Dès lors, le pouvoir de signature inscrit sur l'extrait ne devrait pas différer de celui des statuts. Il y a donc lieu de supprimer le pouvoir de signature inscrit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2016097719/17.

(160068017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

MALG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.445.

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MALG S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.4445, constituée suivant acte notarié en date du 12 février 2010 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 673 du 30 mars 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle SCHUL, employée, résidant professionnellement à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora GBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Introduction d'un capital autorisé, capital social inclus, de EUR 247.525.000,- (deux cent quarante-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 49.505,- (quarante-neuf mille cinq cent cinq Euros) chacune, pour une période 5 (cinq ans) à compter de la date de publication du procès-verbal de la présente assemblée générale.

2. Approbation du rapport spécial du Conseil d'Administration concernant l'autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actions dans le cadre d'une augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé, capital social inclus, de EUR 247.525.000,- (deux cent quarante-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 49.505,- (quarante-neuf mille cinq cent cinq Euros) chacune, pour une période 5 (cinq ans) à compter de la date de publication du procès-verbal de la présente assemblée générale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et accepte la possibilité de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors d'augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Une copie du dit rapport demeurera annexée aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente millions trente euros (EUR 30.000.030,00), représenté par six cent six (606) actions d'une valeur nominale de quarante-neuf mille cinq cent cinq euros (EUR 49.505,00) chacune.

5.2 Le capital autorisé est fixé à deux cent quarante-sept millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 247.525.000,00) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de quarante-neuf mille cinq cent cinq euros (EUR 49.505,00) chacune.

5.3 Le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4 Le Conseil d'Administration est autorisé dès la constitution, et pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'assemblée générale du 12 avril 2016, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé par émission de nouvelles actions. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements d'espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'Assemblée Générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital.

5.5 Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Toutefois, et en cas de démembrement de la propriété des actions de la Société, le droit préférentiel de souscription attaché aux actions grevées d'un démembrement sera exercé par préférence par les nus-propriétaires pour la nue-propriété et les usufruitiers pour l'usufruit.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix de ces actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater par acte authentique une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

5.6 De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

5.7 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées pour une Action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. SCHUL, C. GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 15 avril 2016. 1LAC / 2016 / 12316. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097715/96.

(160068331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Margaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.633.

—
EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du changement d'adresse, de siège social et de dénomination sociale des administrateurs suivants depuis le 15 décembre 2015:

AMBRYM INVESTMENT S.A. est désormais AMBRYM SERVICES S.A. et le siège social est transféré au 24, Bohey à L-9647 Doncols.

AYAM HOLDING S.A. est désormais AYAM SERVICES S.A. et le siège social est transféré au 24, Bohey à L-9647 Doncols et représentée par son représentant permanent Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à Bohey 24 L-9647 Doncols

DARGAA Moyses, domicilié professionnellement à 7 route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA

Référence de publication: 2016097716/18.

(160067489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

LVS II Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097682/10.

(160068377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

LVS Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097684/10.

(160068120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Tornasol Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.182.

Le bilan de la société au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016097942/12.

(160068229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Transteege S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 142.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016097943/11.

(160068158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Oxnard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.112.500,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.478.

Il est porté à la connaissance de tout intéressé que le mandat de gérant de Mr. Alain Peigneux a pris fin avec effet au 30 novembre 2015

Référence de publication: 2016097774/10.

(160068042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Ophydis, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 150.029.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 8 mars 2016 a reconduit le mandat des administrateurs en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2019.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2019.

Pour extrait conforme

OPHYDIS

Société anonyme

Référence de publication: 2016097769/16.

(160067876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

P&I II Holding Sà rl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.150.103,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 181.440.

Le nom de l'associé unique a changé de Edge I Holding S.à r.l. en P&I I Holding S.à r.l.

De plus, en raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de l'associé unique de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016097775/14.

(160067758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Pétrusse Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Verso S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016097778/13.

(160067960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Venn Capital II Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.789.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant A suivant avec effet rétroactif au 20 octobre 2015:

Monsieur Jørgen WESTAD, demeurant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2016097958/16.

(160067829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Teal Voltaic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.968.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logikor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logikor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016099250/20.

(160069619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

TeraLux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5887 Hesperange, 385, route de Thioville.

R.C.S. Luxembourg B 202.742.

—
Extrait du 14 mars 2016

Il résulte de l'acte de cession du 14 mars 2016 entre

- Monsieur Thierry LORRAIN, né le 1^{er} octobre 1961 à Metz (France), demeurant 2 avenue de la Centrale F-57270 Richemont;

Propriétaire de 50 parts sociales dans la Société Teralux Sàrl ayant son siège social au 385 route de Thionville L-5887 Hesperange et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B202.742

et

- La société Neitac Properties S.A., sise 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159.994;

que:

Monsieur Thierry LORRAIN cède ses 50 parts sociales de la société Teralux Sàrl à la société Neitac Properties S.A..

Le mandataire

Référence de publication: 2016099253/20.

(160069743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Terra Venture Partners Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 127.912.

—
Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la convention de domiciliation signée en date du 10 mai 2007 avec la société Terra Venture Partners Management S. à r.l. , ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.912, et ceci avec effet au 21 février 2016.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2016.

Certifié conforme

SGG S.A.

Référence de publication: 2016099254/13.

(160069231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Titan Management Investment SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.443.

—
Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016099257/11.

(160070089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

TransForce Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.651.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2016

- Mademoiselle Sophie PERRIN-JANET démissionne de son mandat de gérante de classe B de la Société avec effet au 18 janvier 2016.

- Monsieur Sébastien BOMBENGER, Administrateur de Sociétés, né le 23 janvier 1983 à Colmar (France) avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé gérant de classe B avec effet au 18 janvier 2016 et ce, pour une durée indéterminée dans le temps.

Certifié sincère et conforme

Pour Transforce Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016099259/16.

(160070043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Triodos S II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.971.

—
Par une décision prise le 4 avril 2016, l'actionnaire unique de la société a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 21 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises,

Ce mandat aura une durée d'un an, jusqu'à la prochaine décision de l'actionnaire unique, approuvant les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

Pour *TRIODOS S II LUXCO SARL*

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016099262/14.

(160069728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

TriGranit Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.440,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.492.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of April.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

TPG RE II European Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the RCS) under number B 190371,

represented by Mr Alessandro Maiocchi, private employee, residing professionally in Senningerberg, pursuant to a proxy dated 15 April 2016, which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) and holding all the shares in TriGranit Holding S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the RCS under number B 191492, with a share capital set at one hundred seventy-two thousand four hundred forty euros (EUR 172,440) divided into seventeen million two hundred forty-four thousand (17,244,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of TPG Alstom S.à r.l. on 24 October 2014 by deed of Maître Cosita Delvaux, above named, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 1 December 2014 number 3646.

The articles of association of the Company have not amended for the last time on 9 February 2016 by deed of Maître Cosita Delvaux, above named, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken on the item of the agenda.

(B) The item on which resolutions are to be passed is as follows:

Agenda

1. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented) or two class A managers (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager or two class A managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together or two class A managers acting together.”.

After the foregoing was approved, the following sole resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to read as set out in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TPG RE II European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 190.371,

représentée par Monsieur Alessandro Maiocchi, employé, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration en date du 15 avril 2016, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de TriGranit Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 191.492, au capital social fixé à cent soixante-douze mille quatre cent quarante euros (172.440 EUR) divisé en dix-sept millions deux cent quarante-quatre mille (17.244.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de TPG Alstom S.à r.l. le 24 octobre 2014 suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, prénommée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 1^{er} décembre 2014, numéro 3646.

Les statuts de la Société ont été modifiés le 9 février 2016 suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, prénommée, acte non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel des résolutions doivent être adoptées est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de prendre la teneur suivante:

« **Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés) ou deux gérants de classe A (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou deux gérants de classe A.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert ou deux gérants de classe A agissant de concert.».

Après approbation de ce qui précède, la résolution unique suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016099263/167.

(160069818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

TwoB-DHM Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 195.535.

Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 26 avril 2016

Il résulte de l'AGE tenue ce 26 avril 2016 ce qui suit:

Cession de 19 parts de Mr Olivier BUSTIN, associé, domicilié 6, Place de la Gare à B-4130 Mery en faveur de Madame Joy LLOSA, domicilié 105, Asteneterstrasse à B-4711 Walhorn.

Cession de 1 part de Mr Olivier BUSTIN, associé, domicilié 6, Place de la Gare à B-4130 Mery en faveur de Monsieur Marc MAUER, domicilié 105, Asteneterstrasse à B-4711 Walhorn.

Cession de 19 parts de Madame Florence BUSTIN, associé, domiciliée 78, Chaussée de Bellevue à B-7322 Villepommereul en faveur de Madame Joy LLOSA, domicilié 105, Asteneterstrasse à B-4711 Walhorn.

Cession de 1 part de Madame Florence BUSTIN, associé, domiciliée 78, Chaussée de Bellevue à B-7322 Villepommereul en faveur de Monsieur Marc MAUER, domicilié 105, Asteneterstrasse à B-4711 Walhorn.

Cession de 19 parts de Monsieur Sylvain DEROUAUX, associé, domicilié 78, Chaussée de Bellevue à B-7322 Villepommereul en faveur de Madame Joy LLOSA, domicilié 105, Asteneterstrasse à B-4711 Walhorn.

Cession de 1 part de Monsieur Sylvain DEROUAUX, associé, domicilié 78, Chaussée de Bellevue à B-7322 Villepommereul en faveur de Monsieur Marc MAUER, domicilié 105, Asteneterstrasse à B-4711 Walhorn.

Cession de 19 parts de Madame Chantal HARDY, associée, domiciliée 88, Chaussée de Marche à B-4121 Neuville en Condroz en faveur de Madame Joy LLOSA, domicilié 105, Asteneterstrasse à B-4711 Walhorn.

Cession de 1 part de Madame Chantal HARDY, associée, domiciliée 88, Chaussée de Marche à B-4121 Neuville en Condroz en faveur de Monsieur Marc MAUER, domicilié 105, Asteneterstrasse à B-4711 Walhorn.

Démission de son poste de gérant de Mr Olivier BUSTIN, associé, domicilié 6, Place de la Gare à B-4130 Mery
Monsieur MAUER peut engager la société par sa seule signature

TwoB-DHM CONSULT Sàrl.

Référence de publication: 2016099264/28.

(160069512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Thaler Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.126.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre, le conseil d'administration de la société THALER ASSURANCES S.A., susvisée, s'est réuni, au siège social, a pris la résolution suivante:

Le conseil d'administration nomme comme administrateur-délégué, Monsieur Luc SYNAEGHEL, né le 26/02/1960 à Ostende (Belgique), et demeurant à CH-1208 Genève, 5, chemin de Roches.

Son mandat est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2016099268/15.

(160069801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Titragest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.
R.C.S. Luxembourg B 103.363.

—
DISSOLUTION

La dissolution du compartiment „DBO“ du Fonds de Titrisation TITRAGEM a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099269/11.

(160069890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

AMP Capital Investors (Alpha Trains) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.618.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of March.

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. AMP CAPITAL INVESTORS (ALPHA TRAINS TOPCO) S.à r.l. (“AMP ALPHA TRAINS TOPCO”), a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of EUR 14,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.767,

here represented by Fionnuala Price, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 24 March 2016.

The said proxy, signed by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. AMP CAPITAL INVESTORS (EUROPEAN INFRASTRUCTURE NO. 4) S.à r.l. (“AMP EI 4”), a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of GBP 20,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.617,

here represented by Fionnuala Price, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 24 March 2016.

The said proxy, signed by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

3. AMP CAPITAL INVESTORS (REST EUROPEAN INFRASTRUCTURE NO.3) S.à r.l. (“AMP REST EI 3”), a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of GBP 20,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.804,

here represented by Fionnuala Price, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 24 March 2016.

The said proxy, signed by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

4. INFRA-INVEST 2 S.à r.l. (“II 2”), a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,300,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.941,

here represented by Fionnuala Price, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 24 March 2016.

The said proxy, signed by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties representing the entire share capital, as mentioned above, are the shareholders of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established and existing under the laws of the Grand Duchy

of Luxembourg under the name of “AMP Capital Investors (Alpha Trains) S.à r.l.”, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.618, incorporated following a notarial deed dated 7 May 2008 by the Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1440 of 11 June 2008 and whose bylaws were amended several times and at the latest by notarial deed on the 17 August 2015 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2775 of 8 October 2015 (the “Company”).

II. The Company's share capital is currently set at forty four thousand seven hundred and forty eight euro (EUR 44,748.-) represented by forty four thousand seven hundred and forty eight (44,748) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

III. The appearing parties, representing the entire issued and outstanding share capital of the Company, having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three thousand eight hundred and seventy eight euro (EUR 3,878) so as to raise it from its current amount of forty four thousand seven hundred and forty eight euro (EUR 44,748.-) to forty eight thousand six hundred and twenty six euro (EUR 48,626.-) by creation and issuance of three thousand eight hundred and seventy eight (3,878) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and modifications to the rights attached to the shares of the Company;

2. Subscription for and full payment of the one thousand five hundred and nine (1,509) shares by way of a contribution in cash to be made by AMP EI 4;

3. Subscription for and full payment of the two thousand three hundred and sixty eight (2,369) shares by way of a contribution in cash to be made by AMP REST EI 3;

4. Subsequent amendment to article 5.1;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by all the shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to increase the Company's share capital by an amount of three thousand eight hundred and seventy eight euro (EUR 3,878) to raise it from its current amount of forty four thousand seven hundred and forty eight euro (EUR 44,748.-) to forty eight thousand six hundred and twenty six euro (EUR 48,626.-), by creation and issuance of three thousand eight hundred and seventy eight (3,878) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”), (the “Increase of Capital”).

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares of the Company be subscribed by the aforementioned two shareholders AMP EI 4 and AMP REST EI3.

By way of a contribution in cash, the total amount of five million six hundred and thirty nine thousand nine hundred and thirty two euro (EUR 5,639,932)) (the “Contribution”) was contributed to the Company, and the split is set out below:

Subscription - Payment

1. AMP EI 4 through its proxy holder declared to subscribe for one thousand and five hundred and nine (1,509) New Shares, and to fully pay them up at their par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash for a total amount of two million one hundred and ninety four thousand five hundred and ninety nine euro sixty four cent (EUR 2,194,599.64), out of which AMP EI4 will contribute one thousand fifty hundred and nine euro (EUR 1,509) towards the share capital account and two million one hundred and ninety three thousand and ninety euro and sixty four cent (EUR 2,193,090.64) into the share premium account.

2. AMP REST EI3 through its proxy holder declared to subscribe for two thousand three hundred and sixty nine (2,369) New Shares, and to fully pay them up at their par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash for a total amount of three million four hundred and forty five thousand, three hundred and thirty two euro and thirty six cent (EUR 3,445,332.36), out of which AMP REST EI3 will contribute two thousand three hundred and sixty nine (EUR 2,369) towards the share capital account and three million four hundred and forty two thousand and nine hundred and sixty three euro and thirty six cent (EUR 3,442,963.36) into the share premium account.

In Summary the Contributions will be as follows

Subscribers	Number of shares	Share Premium (EUR)	Amount paid (EUR)
AMP EI 4	1,509	2,193,090.64	2,194,599.64
AMP REST EI3	2,369	3,442,963.36	3,445,332.36
Total	3,878	5,636,054	5,639,932

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

The total amount of five million six hundred and thirty nine thousand and nine hundred and thirty two euro (EUR 5,639,932) was thus as from that moment at the disposal of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 5.1 of the articles of the Company to read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at forty eight thousand six hundred and twenty six euro (EUR 48,626) divided into forty eight thousand six hundred and twenty six (48,626) shares with a nominal value of one euro (EUR 1), each fully paid up”.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder resolutions are estimated at around four thousand Euro (EUR 4,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille seize, le vingt-quatrième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. AMP CAPITAL INVESTORS (ALPHA TRAINS TOPCO) S.AR.L. ("AMP ALPHA TRAINS TOPCO"), une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 14.000 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141,767,

ici représentée par Fionnuala Price, lawyer, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 24 mars 2016.

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

2. AMP CAPITAL INVESTORS (EUROPEAN INFRASTRUCTURE NO. 4) S.AR.L. ("AMP IE 4"), une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de 20 000 GBP et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.617,

ici représentée par Fionnuala Price, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 24 mars 2016.

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

3. AMP CAPITAL INVESTORS (REST EUROPEAN INFRASTRUCTURE NO.3) S.AR.L. ("AMP REST IE 3"), une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de 20 000 GBP et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.804,

ici représentée par Fionnuala Price, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 24 mars 2016.

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

4. INFRA-INVEST 2 S.AR.L. ("II 2"), une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1.300.000 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.941,

ici représentée par Fionnuala Price, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 24 mars 2016.

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré au notaire soussigné d'acter de ce qui suit:

I. Les parties comparantes représentant la totalité du capital social, tel que mentionné ci-dessus, sont les associés de la société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "AMP Capital Investors (Alpha Trains) S.à rl ", ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.618, constituée suivant acte notarié en date du 7 mai 2008 de Maître Joseph Elvinger alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations numéro 1440 du 11 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 17 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations numéro 2775 du 8 octobre 2015 (la "Société").

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-quatre mille sept cent quarante huit Euros (EUR 44.748.-) représenté par quarante-quatre mille sept cent quarante huit (44.748) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

III. Les parties comparantes, représentant la totalité des parts sociales émises et en circulation de la Société, ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois mille huit cent soixante-dix-huit Euros (EUR 3.878) afin de le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille sept cent quarante huit Euros (EUR 44.748.-) à quarante-huit mille six cent vingt-six Euros (EUR 48.626) par la création et l'émission de trois mille huit cent soixante-dix-huit (3.878) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et modification des droits attachés aux parts sociales de la Société;

2. Souscription et paiement intégral de mille cinq cent neuf (1.509) parts sociales par le biais d'un apport en numéraire à effectuer par AMP EI 4;

3. Souscription et paiement intégral de deux mille trois cent soixante neuf (2.369) parts sociales par le biais d'un apport en numéraire à effectuer par AMP REST IE 3;

4. Modification subséquente à l'article 5.1;

5. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par tous les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois mille huit cent soixante-dix-huit Euros (EUR 3.878) afin de le porter de son montant actuel de quarante-quatre-mille sept-cent-quarante-huit Euros (EUR 44.748.-) à quarante-huit mille six cent vingt-six Euros (EUR 48.626), par la création et l'émission de trois mille huit cent soixante-dix-huit (3.878) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts»), (l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est résolu d'accepter que les Nouvelles Parts de la Société seront souscrites par les deux associés susmentionnés AMP EI 4 et AMP REST EI3.

Par le biais d'un apport en numéraire, un montant total de cinq millions six-cent-trente-neuf mille neuf-cent-trente-deux Euros (EUR 5.639.932) (la «Contribution») a été apporté à la Société, et sera réparti comme suit:

Souscription - Libération

1. AMP EI 4 par le biais de son mandataire a déclaré souscrire à mille cinquante neuf (1.059) Nouvelles Parts, et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent-quatre-vingt-quatorze mille cinq-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quatre cents (EUR 2.194.599.64), dont AMP EI4 contribuera un montant de mille cinquante neuf Euros (EUR 1.059) au compte de capital et deux millions cent-quatre-vingt-treize-mille quatre-vingt-dix euros et soixante quatre cents (EUR 2.193.090.64) au compte de prime d'émission.

2. AMP REST EI3 par le biais de son mandataire a déclaré souscrire à deux mille trois cent-soixante-neuf (2.369) Nouvelles Parts, et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire d'un montant total de trois millions quatre-cent quarante-cinq mille trois-cent-trente-deux euros et trente-six cents (EUR 3.445.332,36) dont AMP REST EI3 contribuera un montant de deux mille trois-cent soixante-neuf Euros (EUR 2.369) au compte de capital et trois millions quatre-cent quarante-deux mille neuf-cent-soixante-trois euros et trente-six cents (EUR 3.442.963,36) au compte de prime d'émission.

En résumé, les Contributions seront les suivantes:

Souscripteurs	Nombre de Parts	Prime d'émission (EUR)	Montant Payé (EUR)
AMP EI 4	1.509	2.193,090.64	2,194,599.64
AMP REST EI3	2.369	3.442,963.36	3.445.332.36
Total	3.878	5.636.054	5.639.932

Preuve de l'existence des Contributions

Preuve de l'existence des Contributions a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Le montant total de cinq millions six-cent-trente-neuf mille neuf-cent-trente deux Euros (EUR 5.639.932) est dès lors à la disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé quarante-huit mille six cent vingt-six Euros (EUR 48.626) divisé en quarante-huit mille six cent vingt-six (48.626) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), chacune entièrement libérées».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront à la charge de la Société à la suite des présentes résolutions d'associés sont estimés à environ quatre mille Euros (EUR 4.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Price, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1^{er} avril 2016. GAC/2016/2629. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099376/245.

(160070545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

ASM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016099401/13.

(160070761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Avatar Holding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 150.415.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am vierundzwanzigsten September.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft AVATAR HOLDING 2 S.A., mit Sitz in L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen, die gegründet wurde unter der Bezeichnung AF Capital Management (Luxembourg) S.A., gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 254 vom 5. Februar 2010.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Régis Galiotto, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Solange Wolter-Schieres, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Frank K. Löhrig, Jurist, wohnhaft in L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da sämtliche DREI HUNDERT ZEHN (310) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Annahme der Zwischenbilanz zum 30. Juni 2015.

2.- Erhöhung des Aktienkapitals um einen Betrag von neunundvierzigtausend Euro (EUR 49.000, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) zu bringen durch die Schaffung von vierhundertneunzig (490) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), welche durch den Alleinigen Aktionär gezeichnet und einbezahlt werden durch Umwandlung in Kapital der Rücklagen.

3.- Dementsprechende Abänderung des ersten Abschnittes von Artikel 3 der Satzung.

4.- Verlegung des Sitzes nach CZ-170 00 Praha 7, Jankovcova 2c, und Annahme der tschechischen Nationalität.

5.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in Avatar Holding a.s.

6.- Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars mit Entlastung.

7.- Ernennung von Frau Lenka Gadasova, geschäftsansässig in Jankovcova 2c, CZ-170 00 Praha 7 zum Vorstandsmitglied.

8.- Komplette Neufassung der Satzung.

9.- Vollmacht an Frau Lenka Gadasova um sämtliche Beschlüsse auszuführen.

10.- Beschluss dass die Bücher und Unterlagen, die am bisherigen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg verwahrt wurden, so bald wie möglich nach dem Verlegungstag an den neuen Sitz der Gesellschaft in Tschechien transferiert werden.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Zwischenbilanz zum 30. Juni 2015 zu genehmigen.

Die Zwischenbilanz, nachdem sie von allen Parteien und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt vorliegender Urkunde beigegeben um mit derselben formalisiert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Aktienkapital um einen Betrag von neunundvierzigtausend Euro (EUR 49.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) zu bringen durch die Schaffung von vierhundertneunzig (490) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Zeichnung und Einzahlung

Sodann erklärt die alleinige Aktionärin die Gesellschaft Frau Eva Soukup Wolf, Rosických 603/4, CZ-150 00 Praha 5, Tschechische Republik,

hier vertreten durch Herrn Frank K. Löhrig, vorbenannt,

aufgrund der vorerwähnten Vollmacht,

sämtliche vierhundert neunzig (490) neuen Aktien zu zeichnen und sie zu bezahlen durch Umwandlung in Kapital eines Betrages von neunundvierzig tausend Euro (EUR 49.000,-) der aus den „Rücklagen“ zu entnehmen ist.

Der Nachweis über das Bestehen der Rücklagen wurde dem Notar erbracht durch die vorbenannte Zwischenbilanz.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den ersten Abschnitt in Artikel drei abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) eingeteilt in achthundert (800) Aktien zu je ein hundert Euro (EUR 100,-).“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den eingetragenen Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum Verlegungstag von L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen nach CZ-170 00 Praha 7, Jankovcova 2c, zu verlegen.

Durch den Wegzug der Gesellschaft nach Tschechien wird, ohne Aufgabe der Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft, die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft in die tschechische Nationalität geändert. Diese Verlegung erfolgt im Einklang mit Artikel 67-1 der aktuellen Fassung des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften.

Der Wegzug und die Abänderung der Nationalität wie oben beschrieben sollen an jenem Tag Wirksamkeit erlangen, an dem die Gesellschaft in das zuständige tschechische Handelsregister eingetragen wird („Verlegungstag“).

Fünfter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft in Avatar Holding 2 a.s. umzuändern.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verwaltungsratsmitglieder sowie den Kommissar abzuberufen und erteilt ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Siebenter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Vorstandsmitglied für eine unbestimmte Dauer:

Frau Lenka Gadasova, geschäftsansässig in Jankovcova 2c, CZ-170 00 Praha 7.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Satzung der Gesellschaft welche dem tschechischen Recht unterliegt neu zu fassen um ihr folgenden Wortlaut zu geben:

Aktiegesellschaft in Übereinstimmung mit § 8 ff. und § 250 ff. des tschechischen Gesetzes Nr. 90/2012 Ges.-Slg., über Handelsgesellschaften und Genossenschaften (Handelskorporationsgesetz)

I. Handelsfirma

Die Handelsfirma lautet: AVATAR HOLDING 2 a.s.

II. Sitz

Der Sitz der Gesellschaft: Praha, Tschechische Republik

III. Unternehmensgegenstand

Der Unternehmensgegenstand (die Tätigkeit) der Gesellschaft ist:

- Herstellung, Handel und Dienstleistungen, die in den Anhängen 1 bis 3 des Gewerbegesetzes nicht angeführt sind,
- Vermietung von Liegenschaften, Wohnungen und Geschäftsräumen,
- Erwerb, Versteigerung, Verwaltung und Veräußerung von Vermögensbeteiligungen an anderen Korporationen.

IV. Höhe des Grundkapitals und Aktien

1. Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt 80.000 EUR (in Worten: achtzigtausend EUR) und ist in 800 Stk. (in Worten: achthundert Stück) von verbrieften Stammaktien (Namensaktien) verteilt, jede im Nennwert von 100 EUR (in Worten: einhundert EUR).

2. Die Namensaktien sind uneingeschränkt übertragbar.

3. Mit einer Aktie im Nennwert von 100 EUR (in Worten: einhundert EUR) sind 1 (in Worten: eine) Stimmen verbunden.

V. Organe der Gesellschaft

Die Gesellschaft hat monistisches System der internen Struktur gewählt.

Die Organe der Gesellschaft sind:

- (a) Hauptversammlung,
- (b) Vorstand und
- (c) vertretungsbefugter Direktor.

VI. Hauptversammlung

1. Die Hauptversammlung ist das höchste Organ der Gesellschaft.
2. Die Hauptversammlung ist beschlussfähig, wenn Aktionäre anwesend sind, die Aktien besitzen, deren Gesamtnennwert zumindest 1.000,-EUR (in Worten: ein Tausend Euro) beträgt.
3. Bei der Hauptversammlung wird mit Handheben abgestimmt.
4. In die Zuständigkeit der Hauptversammlung gehören Entscheidungen über Fragen, die im Gesetz oder in diesen Satzungen in die Zuständigkeit der Hauptversammlung eingeschlossen werden. Die Hauptversammlung ist auch für die nachfolgenden Beschlussfassungen zuständig:
 - (a) über Änderung der Satzungen, sofern es sich nicht um Änderung in Folge der Erhöhung des Grundkapitals handelt, mit der der Vorstand beauftragt ist (im Sinne § 511 ff. des Handelskorporationsgesetzes) oder über Änderung, zu der es auf Grund anderer rechtlicher Tatsachen gekommen ist,
 - (b) über Verpachtung eines Betriebs der Gesellschaft oder eines Teils davon, der eine selbständige Niederlassung bildet,
 - (c) Erteilung von Anweisungen dem Vorstand und Genehmigung von Grundsätzen der Tätigkeit des Vorstandes, wenn sie nicht im Widerspruch zu Rechtsvorschriften stehen; die Hauptversammlung kann dem Mitglied des vertretungsbefugten Organs bestimmte Rechtshandlungen verbieten, wenn dies im Interesse der Gesellschaft steht und
 - (d) Bestellung und Abberufung des Liquidators.

VII. Vorstand

1. Der Vorstand hat ein Mitglied, das durch die Hauptversammlung gewählt und abberufen wird. Dieses Mitglied des Vorstands ist zugleich dessen Vorsitzender. Der Vorsitzende des Vorstandes kann der vertretungsbefugte Direktor sein.
2. Die Dauer der Amtsperiode eines Vorstandsmitglieds beträgt 10 (in Worten: zehn) Jahre.
3. Sitzungen des Vorstandes werden mittels schriftlicher oder elektronischer Einladung einberufen, in der Ort, Datum, Zeit der Sitzung und Tagesordnung der Sitzung angeführt werden. Die Einladung ist zumindest 10 Tage vor der Abhaltung der Sitzung zuzustellen, und zusammen damit auch die Unterlagen, die der Vorstand verhandeln soll. Sollte Verzugsgefahr drohen, kann diese Frist auch in erforderlichem Ausmaß verkürzt werden.
4. Der Vorstand kann Beschlüsse auch außerhalb der Sitzung des Vorstandes fassen, wenn damit alle Vorstandsmitglieder einverstanden sind. In solchem Falle wird auch schriftliche Abstimmung oder Abstimmung mit Ausnutzung technischer Mittel zugelassen. Die abstimmenden Mitglieder werden dann für anwesende Personen gehalten.

VIII. Vertretungsbefugter Direktor

1. Der vertretungsbefugte Direktor kann der Vorstandsvorsitzende sein. Der vertretungsbefugte Direktor wird durch die Hauptversammlung bestellt und abberufen.
2. Die Dauer der Amtsperiode des vertretungsbefugten Direktors beträgt 10 (in Worten: zehn) Jahre.

IX. Vertretung der Gesellschaft

1. Die Gesellschaft vertritt der vertretungsbefugte Direktor alleine.
2. Der Vertretungsbefugte Direktor ist berechtigt, für die Gesellschaft auch Bevollmächtigungen zu erteilen.

X. Änderungen des Grundkapitals, finanzielle Assistenz und Gewinnverteilung

1. Auf die Vorgehensweise bei Erhöhung und Herabsetzung des Grundkapitals, falls nicht anders festgelegt ist, werden die entsprechenden Bestimmungen des Handelskorporationsgesetzes angewendet.
2. Es wird Herabsetzung des Grundkapitals zugelassen, indem Aktien aus dem Verkehr gezogen werden, einschließlich Losung der Aktien.
3. Die Gesellschaft ist berechtigt, finanzielle Assistenz zu den im Handelskorporationsgesetz festgelegten Bedingungen zu gewähren.
4. Anteil am Gewinn kann zu Gunsten der Mitglieder der Organe der Gesellschaft, Arbeitnehmer, eventuell des stillen Gesellschafters verteilt werden.

XI. Schlussbestimmungen

Beziehungen, die nicht mit diesen Satzungen geregelt werden, richten sich nach den entsprechenden Rechtsvorschriften der Tschechischen Republik.

Neunter Beschluss

Frau Lenka Gadasova, vorbenannt wird unbeschränkte Vollmacht erteilt einschließlich des Rechts, Untervollmacht zu erteilen, um die oben genannten Beschlüsse auszuführen und wirksam werden zu lassen. Dazu gehören insbesondere die Einreichung von Unterlagen beim tschechischen und luxemburgischen Handelsregister.

Zehnter Beschluss

Die Bücher und Unterlagen, die am bisherigen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg verwahrt wurden, werden so bald wie möglich nach dem Verlegungstag an den oben genannten neuen Sitz der Gesellschaft in Tschechien transferiert.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, F. K. LÖHRIG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31661. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 26. April 2016.

Référence de publication: 2016099404/170.

(160070461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Barwa Gazprombank Russia REF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 170.657.

Die Aufkündigung des Gesellschaftssitzes von BARWA GAZPROMBANK RUSSIA REF HOLDING S.A R.L., RCS Luxembourg: B 170657, Adresse 47, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, erfolgt hierbei mit Wirkung vom 31. März 2016.

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

State Street Services (Luxembourg) S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016099411/13.

(160070345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

China National Chemical Equipment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 202.807.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 26 avril 2016 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg à 15, rue Edward Steichen, L-2145 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016099447/15.

(160070783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Citruz Prop2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.060.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 7 avril 2016

En date du 7 avril 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Monsieur Stephen Raymond Osmont né le 14 mai 1978, à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 27 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016099452/16.

(160070432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Citruz Prop3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.086.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 7 avril 2016

En date du 7 avril 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Monsieur Stephen Raymond Osmont né le 14 mai 1978, à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 27 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016099453/16.

(160070431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Cordevigo Interim Lux Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 205.713.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cordevigo Interim Lux Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Cordevigo Interim Lux Bidco S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may repurchase its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the

surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by a sole manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”). Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager is present or represented at the meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or (ii) by any manager or, by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager or, by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company may also be allocated to the legal reserve.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders pro rata their shareholding.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on thirty-first of December two thousand and sixteen.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Cordervigo Interim Lux Holdco S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Bénédicte Faivre, born in Lunéville (France) on 22 December 1980, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Laurence Goblet, born in Malmedy (Belgium) on 27 February 1981, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cordevigo Interim Lux Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, non-encore immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Cordevigo Interim Lux Bidco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou repré-

sentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus élevée prévue par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit s'interpréter comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B en fonction du contexte et le cas échéant.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, les décisions doivent être adoptées par une majorité de gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou (ii) par tout gérant ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président le cas échéant, ou par tout gérant ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant, ou (ii) la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société peuvent également être affectées à la réserve légale.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata de leur participation.

H. Disposition finale - loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre deux mille seize.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Cordevigo Interim Lux Holdco S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Bénédicte Faivre, née à Lunéville (France) le 22 décembre 1980, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

(ii) Laurence Goblet, née à Malmedy (Belgique) le 27 février 1981, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13337. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099469/521.

(160071459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Cordevigo Interim Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 205.703.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CD&R Cordevigo Holdings L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the General Registry Cayman Islands under number 85583, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner, CD&R Investment Associates IX Ltd. with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mr Stéphane Joly-Meunier, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Cordevigo Interim Lux Holdco S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may repurchase its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending

on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by a sole manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”). Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager is present or represented at the meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or (ii) by any manager or, by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager or, by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company may also be allocated to the legal reserve.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders pro rata their shareholding.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on thirty-first of December two thousand and sixteen.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by CD&R Cordevigo Holdings, L.P., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Bénédicte Faivre, born in Lunéville (France) on 22 December 1980, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Laurence Goblet, born in Malmedy (Belgium) on 27 February 1981, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CD&R Cordevigo Holdings, L.P., un exempted limited partnership constituée et existant selon les lois des Îles Caïmans, immatriculé au Registre Général des Îles Caïmans sous le numéro 85583, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, représenté par son general partner, CD&R Investment Associates IX Ltd. ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans,

dûment représenté par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Cordevigo Interim Lux Holdco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus élevée prévue par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit s'interpréter comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B en fonction du contexte et le cas échéant.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, les décisions doivent être adoptées par une majorité de gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie

A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou (ii) par tout gérant ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président le cas échéant, ou par tout gérant ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant, ou (ii) la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société peuvent également être affectées à la réserve légale.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata de leur participation.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre deux mille seize.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par CD&R Cordevigo Holdings, L.P., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Bénédicte Faivre, née à Lunéville (France) le 22 décembre 1980, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(ii) Laurence Goblet, née à Malmedy (Belgique) le 27 février 1981, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13336. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099470/525.

(160070873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Crystal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 55.698,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 199.713.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 avril 2016

Onsieur MOTTIN Nicolas né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été révoqué de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- DE Kerdanet Yves (gérant);
- Bouyer Sylviane (gérante);
- Koprivtchina Darina (gérante);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crystal Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2016099473/17.

(160070797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Culligan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.025,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 101.990.

Extrait des résolutions circulaires adoptées par le conseil de gérance de la Société le 22 avril 2016

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de son adresse actuelle au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Culligan Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016099474/14.

(160070248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Culligan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 101.989.

Extrait des résolutions circulaires adoptées par le conseil de gérance de la Société le 22 avril 2016

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer avec effet Immédiat le siège social de la Société de son adresse actuelle au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Culligan Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016099476/14.

(160070247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

CDE, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 21.962.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099487/19.

(160070176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

CEO Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 201.167.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099491/18.

(160070281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Global Office Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.854.

—
EXTRAIT

- M. Alexandre TASKIRAN a informé la Société de sa démission de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

- M. Gianluca NINNO a informé la Société de sa démission de ses fonctions de gérant et gérant-délégué de la Société avec effet au 30 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Office Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016099612/16.

(160070961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Gracechurch Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.057.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 14 janvier 2016 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Gracechurch Street S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B 124 057 ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 mars 2016, et;

Citco REIF Services (Luxembourg) SA., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B139.859, et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016099619/16.

(160070631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Caret BGHH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.275.

—
In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of April,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

CARET PROPETIES S.à r.l., a private limited liability company, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 115334, the corporate capital of which is set at EUR 100,000.00,

here represented by Sara Lecomte, private employee professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her (the Appearing Party or the Sole Shareholder).

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing Party is the sole shareholder of CARET BGHH S.à r.l., a private limited liability company, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 115275, the corporate capital of which is set at EUR 12,525.00, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Paul Bettingen, Notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on March 16, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Mémorial C) number 1156 on June 14, 2006; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Carlo Wersandt, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 21, 2008, published in the Mémorial C, number 338 on February 16, 2009.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator HATHOR Group Services Ltd, a company established under the laws of the British Virgin Islands (BVI) having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, BVI, registered under Business Companies number 1520049.

Third resolution

The sole shareholder decides to determine the powers of the liquidator in the following terms:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the coordinated versions of the Luxembourg Company Laws. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting of shareholders or sole shareholder authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities, to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash, and to decide the payment of advance liquidation proceeds.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages

and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to give full and complete discharge to the sole manager of the Company for the performance of its mandate until the date of the present deed, except in the case where the liquidation lets appear faults in the execution of its duty.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.00).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person who signed with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

A COMPARU

CARET PROPERTIES S.à r.l., une société constituée au Luxembourg sous d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 115334, dont le capital social s'élève à EUR 100.000,00 (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie Comparante est l'associé unique de CARET BGHH S.à r.l., une société constituée au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 115275, dont le capital social s'élève à EUR 12,525,00, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 1156 du 14 juin 2006; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 338 du 16 février 2009.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur HATHOR Group Services Ltd, une Société établie selon les lois des Iles Vierges Britanniques (BVI) ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, BVI, immatriculée aux Business Companies sous le numéro 1520049.

Troisième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur dans les termes suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif, de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire et de décider du paiement d'une avance sur le produit de la liquidation.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière au gérant unique de la Société jusqu'à la date du présent acte; sauf dans l'éventualité où la liquidation laisserait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui lui incombent.

Frais et dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,00).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 25 avril 2016. Relation: DAC/2016/6062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016100912/135.

(160072526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Colux Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 133.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095819/9.

(160065906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Commerz Real Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016095820/10.

(160066215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.
